

Adoption du calendrier et des MCC de la PACES
des trois sites, de Rangueil, de Purpan et de

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 35

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent le calendrier et les Modalités de contrôle des connaissances de la PACES des trois sites, de Rangueil, de Purpan et de Pharmacie (document joint).

Toulouse le 25 mai 2020



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 14
Nombre de votes blancs : 0

SEMESTRE 2 - PACES

MCC 2019-2020										Proposition nouvelles MCC au 04/05/2020			
UE	Matière	Modalités d'évaluation	Durée	Notation	Date arrêt cours	Modalités d'évaluation	Durée	Notation	Modalités d'épreuves				
TRONC COMMUN	UE 3 BASES PHYSIQUES DES EXPLORATIONS - ASPECTS FONCTIONNELS	Biophysique	20 QCM (5 QCM pour biophysique) (15 QCM pour physiologie)	01h00	/40	12-mars-20	20 mn	/40	7 QCM 2 QCM pour biophysique 5 QCM pour physiologie				
		Physiologie				12-mars-20							
	UE 5 ORGANISATION DES APPAREILS ET SYSTEMES	Anatomie	25 à 30 QCM	40 min	/40	12-mars-20	15 min	/40					
	UE 6 INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MEDICAMENT	Médicaments	30 à 35 QCM	1h	/40	12-mars-20	20 min	/40	Les UE du tronc commun seront regroupées en 1 seule épreuve de 1h15 mn (UE3, UE5, UE6, UE7 santé publique et UE7 société humanité)				
	Santé Publique	20 QCM	30 min	/16	12-mars-20	10 min	/16						
	UE 7 SANTÉ, SOCIÉTÉ, HUMANITÉ	Société et Humanité	Epreuve rédactionnelle : A partir d'un texte de 1000 mots : partie 1 : une contraction de texte (100 mots) partie 2 : une question sur le texte partie 3 : une question de synthèse en lien avec le texte, les cours, les TD	1h30	/64	12-mars-20	10 min	/64					
UE SPECIFIQUES	UE 8 ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE MEDECINE	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	20 min	/60	Les UE8 spécifiques auront des épreuves dissociées (initiation à la recherche, anatomie tête et cou, anatomie et histologie petit bassin, odontologie générale, pharmacie, unité foeto-placentaire)				
		Anatomie tête et cou	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20					
	Anatomie et Histologie petit bassin	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20						
	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	20 min	/60						
	Anatomie tête et cou	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20						
	Odontologie générale	10 à 15 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20						
	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/30	12-mars-20	20 min	/30						
	Pharmacie	20 à 25 QCM	30 min	/70	12-mars-20	15 min	/70						
	Initiation recherche	12 à 20 QCM	1h	/60	12-mars-20	20 min	/60						
	Anatomie et Histologie petit bassin	10 à 14 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20						
	Unité foeto-placentaire	7 à 12 QCM	20 min	/20	12-mars-20	10 min	/20						